



LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES
compétente pour exercer un contrôle à posteriori des décisions du Maire

se réunira en séance publique le

JEUDI 19 FEVRIER 2026 à 14 h 30
Salle du Conseil Municipal en mairie

pour s'assurer de la régularité des listes électorales depuis la dernière
commission de contrôle (12/12/2025)
et examiner les recours administratifs préalables des électeurs s'il y a lieu.

ORDRE DU JOUR :

- Contrôle des listes électorales
- Examen des mouvements des inscriptions et radiations
- Questions diverses